



DISTRIBUTION DES SACS GRIS TRANSLUCIDES POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

A partir du mois de septembre 2021, la Communauté de Communes Maine Saosnois étend la collecte des ordures ménagères en sacs gris translucides sur tout son territoire pour réduire les tonnages d'ordures ménagères en favorisant le geste de tri, le compostage individuel et ainsi mieux maîtriser l'augmentation des coûts de la gestion des déchets.

Cela permet également de préparer au changement du mode de financement des déchets ménagers puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2023, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui figure sur l'avis de taxe foncière sera remplacée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères **Incitative** (TEOMI). L'objectif est d'harmoniser le financement sur tout le territoire (obligation légale) mais aussi d'alléger la facture pour ceux qui produisent moins de déchets.

Ainsi, chaque foyer doit venir chaque année retirer ses sacs en privilégiant ces permanences de distribution annuelles. **Vous trouverez le planning 2021 au verso de ce courrier.**

Une dotation minimale annuelle obligatoire est calculée en fonction de la composition du foyer :

1 ou Résidence secondaire	1 rouleaux = 20 sacs
2 ou 3	2 rouleaux = 40 sacs
4 ou 5	3 rouleaux = 60 sacs
6 et +	4 rouleaux = 80 sacs
Professionnels	30L ou 100L <i>en fonction des besoins</i>

Vous pouvez bien sûr demander plus de rouleaux de sacs en fonction de vos besoins.

Pour récupérer vos sacs, merci de vous munir d'au moins un des justificatifs suivants :
➤ Carte d'accès en déchèterie ➤ Justificatif de domicile ➤ Pièce d'identité à jour

Vous avez la possibilité de vous rendre à n'importe quelle permanence même si ce n'est pas celle de votre commune de résidence.

S'il vous est impossible de vous rendre à une permanence, vous pouvez fournir votre justificatif à une tierce personne pour qu'elle retire la dotation en votre nom. Les procurations sur papier libre ne sont pas acceptées.

ATTENTION

- ⇒ L'utilisation des sacs gris translucides estampillés au logo de la Communauté de Communes sera obligatoire à compter du **25 octobre 2021**.
- ⇒ Les sacs noirs et les sacs non triés ne seront plus collectés par le prestataire de collecte.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service déchets au 02.43.34.16.48.

Nous comptons sur votre compréhension et vous remercions à l'avance de votre collaboration.

La Vice-Présidente,
Christelle DERROYE

Très cordialement

Le Président,
Frédéric BEAUCHEF

Siège : 7, place Henri Coutard – 72260 Marolles-les-Braults
Téléphone : 02 43 34 16 48 – Mail : accueil@mainesaosnois.fr

Antenne Mamers : 3, rue Ernest Renan – 72600 MAMERS – Tél : 02.43.97.25.31
Antenne Bonnetable : 8, rue Mazagran – 72110 BONNETABLE – Tél : 02.43.29.00.01

CALENDRIER DES PERMANENCES DE DISTRIBUTION DES SACS GRIS TRANSLUCIDES - SEPT/OCTOBRE 2021

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
20/09/2021	21/09/2021	22/09/2021	23/09/2021	24/09/2021	25/09/2021
/	10h à 13h et 15h à 18h Mairie de COURCIVAL	10h à 13h et 15h à 18h Mairie de COURCIVAL	10h à 13h et 15h à 18h Mairie de COURCEMONT	10h à 13h et 15h à 18h Mairie de COURCEMONT	/
27/09/2021	28/09/2021	29/09/2021	30/09/2021	01/10/2021	02/10/2021
/	10h à 13h et 15h à 18h Mairie de NOGENT LE BERNARD	10h à 13h et 15h à 18h Mairie de NOGENT LE BERNARD	/	10h à 13h et 15h à 18h Mairie de NOGENT LE BERNARD	/
04/10/2021	05/10/2021	06/10/2021	07/10/2021	08/10/2021	09/10/2021
/	10h à 13h et 15h à 18h Salle des associations, 21 rue du Pavé à BEUFAY	10h à 13h et 15h à 18h Salle des associations, 21 rue du Pavé à BEUFAY	/	10h à 13h et 15h à 18h Salle des associations, 21 rue du Pavé à BEUFAY	10h à 13h Salle des associations, 21 rue du Pavé à BEUFAY
11/10/2021	12/10/2021	13/10/2021	14/10/2021	15/10/2021	16/10/2021
/	10h à 13h et 15h à 18h Jardin potager, 1 rue d'Isly à BONNÉTABLE	10h à 13h et 15h à 18h Jardin potager, 1 rue d'Isly à BONNÉTABLE	/	10h à 13h et 15h à 18h Jardin potager, 1 rue d'Isly à BONNÉTABLE	10h à 13h Jardin potager, 1 rue d'Isly à BONNÉTABLE